



Protocole de réouverture du Cercle d'Aviron de Vannes

Mise à jour du 6 juin 2020

Le protocole est envoyé par mail à chaque adhérent à chaque mise à jour. Il est également disponible en ligne sur le site internet. Il sera réactualisé en fonction des nouvelles directives ou ajustements nécessaires. L'inscription à une séance vaut acceptation du présent protocole.

1. Les contraintes imposées par le ministère des sports et la fédération française d'aviron

Elles sont recensées dans le [guide d'accompagnement de reprise des activités sportives](#) et dans le [protocole national de déconfinement de la fédération française d'aviron](#).

- **A compter du 6 juin, la pratique en bateau collectif et l'accès à la salle d'ergomètres sont possibles.** En yolette, le port du masque est obligatoire pour le barreur. Chaque rameur doit arriver avec son masque : manipulation du matériel, tour de barre en yolette...
- Accès limité aux locaux de stockage du matériel (pas de vestiaires, pas de club)
- Séances limitées à 10 personnes, encadrants compris.

2. Avant de venir au club

- Je m'inscris en ligne afin que nous ne soyons pas plus de 10, encadrement compris.
- L'inscription en ligne vaut pour acceptation du présent protocole
- Ne pas se présenter à la séance en cas de symptôme, suspicion de symptôme (fièvre > à 37,8°, toux, gêne respiratoire...) ou en cas de contact avec un cas Covid-19 avéré dans les 15 derniers jours. De même, si j'ai été malade ou quelqu'un de mon entourage est malade, je ne m'inscris pas sans avis médical.
- Je prévois un masque pour les moments qui précèdent et suivent la séance. Le port du masque est fortement recommandé mais non obligatoire jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à la terre, obligatoire pour chaque rameur pour les sorties en yolette (à porter lorsqu'on est à la barre).
- Je viens en tenue et j'ai une tenue de rechange dans ma voiture, sur mon vélo, posée dans le hangar (vestiaires non accessibles).
- Je me présente 5 à 10 minutes avant la séance, pas plus, pas moins.

3. Pendant la séance

- **Les encadrants présents sont responsables de la gestion des flux** (nombre de personnes présentes, respect des consignes, distribution du matériel, ordre d'embarquement, mise à l'eau, zones de navigation, débarquement, horaires...). Ils tiennent à jour le cahier de sortie où le prénom et le nom de famille de chaque participant est noté, ainsi que les horaires de présence sur le site.
- Dès l'arrivée, je me désinfecte les mains au robinet extérieur, avec du savon ou avec du gel hydro alcoolique et je salue à distance les éducateurs et les autres rameurs.
- L'accueil et la répartition dans les bateaux se fait en respectant les distances, à l'extérieur, devant l'entrée du local en cas de beau temps, sous le hangar à yolettes s'il pleut.
- Le personnel encadrant (porteur d'un masque à terre) rappelle les gestes barrières et explique les consignes sanitaires que les pratiquants doivent respecter.

- **L'entrée dans le local** n'est autorisée qu'à titre tout à fait exceptionnel : accès aux toilettes, dépôt des objets précieux (clés, portefeuille, lunettes...) sur la table dédiée à distance les uns des autres. **En aucun cas, il ne peut y avoir plus de deux personnes ensemble dans le club.** Laisser la porte extérieure et les portes des vestiaires ouvertes pendant les temps d'accueil pour éviter les contacts. Un produit désinfectant est à la disposition des personnes qui doivent se rendre dans les locaux afin de désinfecter les points de contact (interrupteurs, poignées...) à chaque passage.
- **Le cahier de sortie** est soigneusement rempli par le(s) responsable(s) de la sortie.
- Je respecte **les gestes barrière** tout au long de la séance : chaque participant garde une distance d'un mètre minimum avec les autres tout au long de la préparation, en particulier dans les croisements dans le hangar et pendant les manipulations. Il se lave les mains régulièrement notamment avant et après la manipulation des bateaux. Le port du masque est fortement recommandé jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à la terre.
- **Portage et manipulation du matériel** : lorsqu'un bateau est porté à plusieurs, je garde la même place à chaque manipulation ; de même, je porte mes rames et je veille à ne pas échanger avec celles d'un autre rameur ;
- **Le ponton** : pas plus de 4 personnes en même temps sur le ponton.
- **Déplacements** : je tiens ma droite en accédant au ponton et en revenant au club pour respecter le sens de circulation et la distance.
- Si j'apporte des **accessoires personnels** (gourde, mousse...), je suis le seul à les manipuler, ils sont marqués -personnalisés- de manière à ne pas être confondus avec un modèle similaire.
- Les séances d'**ergomètres** ont lieu dans la salle ou en extérieur ; L'accès aux ergomètres reste limité aux séances dédiées pour lesquelles les mêmes règles s'appliquent que pour les séances bateaux : inscriptions en ligne, respect des gestes barrières tout au long de la séance, masque pendant les manipulations, port des ergomètres à deux par les mêmes personnes qui portent les machines en se positionnant aux mêmes endroits en début et fin de séance, nettoyage des poignées, sièges, rail en fin de séance... nombre de rameurs limité à 4 dans la salle (+ encadrant).

4. En fin de séance

- Je participe au **nettoyage** de tout le matériel qui a été touché : avirons (et en particulier les poignées), bateaux (coulisses, portants...) ; j'utilise pour cela les éponges, les produits virucides mise à disposition (pas de jet d'eau qui présente l'inconvénient de faire des projections).

5. Après la séance

- Je préviens Bérangère Debar, la référente COVID du club si je présente des symptômes correspondants à cette affection (06 73 94 58 44)
- Les toilettes et zones de contacts (poignées, interrupteurs...) seront nettoyées après chaque séance.

Un adhérent qui n'accepterait pas de respecter ces préconisations se verra refuser l'accès aux séances ultérieures.

